

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 Juin Mil Neuf Cent Quatre Vingt Sept,

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Sept le 25 Juin à 20 H. 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 Juin s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - André LEON - Mmes Nicole DUFAYET - Michelle BLIN - MM. Joël MONIER - André VIOLETTE - Maurice CHERRET - Jean-Pierre MANGE - Pierre TELLIER - Maires-Adjoints - MM. Pierre BOE - Richard BACA - Jean BIEMONT - Jacques BROZ - Mme Françoise GISSELBRECHT - MM. Paul GUILLAUMET - Jean-Claude GILLES - Mme Jocelyne CHABROU - MM. Yves BAFFREY - Maurice NIVOT - Mme Danielle LARZILLIERE - MM. Georges DALLEMAGNE - Jacques JUAN - Claude ROUMEJON - Daniel DICK - Camille GAUTHIER - Mme Françoise POITVIN - M. Lucien ROCHE.

ABSENTS : M. Jean-Pierre BOURIOT
M. Bernard LEBORGNE
M. Bernard BOULEY
M. Michel POISSON

POUVOIRS : Mme Madeleine MINSSIEUX à M. Jean BIEMONT
Mme Florence ARTIERI à M. André LEON

Assistent à la Réunion les Fonctionnaires Communaux ci-après :

- M. PIZZONERO - Mme COSSON - M. PIROT - M. LOUET - M. LANJUIN - Mme TARTARY.

0 0
0

Après lecture le Compte Rendu de la dernière Séance est approuvé à l'unanimité.

0 0
0

Monsieur ROBERT ouvre la Séance et présente au nom du Conseil Municipal, les condoléances à Monsieur Pierre TELLIER, Maire-Adjoint, qui a perdu son beau-père et lui demande d'assurer Madame TELLIER de toute la sympathie de l'Assemblée Municipale.

Il demande à Monsieur LE COCQ, Secrétaire Général, de bien vouloir, pour la dernière fois de sa carrière, donner lecture du Compte Administratif 1986 et profite de la circonstance pour le remercier des 13 années passées à MENNECY sur 44 ans de Service. (Applaudissement de l'ensemble du Conseil).

0 0
0

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 1986

Après lecture du document Chapitre par Chapitre,

Après avoir entendu les réponses aux questions posées par Monsieur JUAN, notamment aux Chapitres 903 - 904,

Après lecture des Balances, tant de la Section Investissement que de la Section de Fonctionnement de la Balance Générale,

Après examen du Compte Administratif de la Section d'Assainissement, Investissement et Fonctionnement,

Après que Monsieur ROBERT, Maire, ait quitté l'Assemblée pour permettre à celle-ci de délibérer,

LE CONSEIL

Par 23 voix, contre 1 (M. JUAN) et 4 abstentions (MM. DICK - ROUMEJON - GAUTHIER - Mme POITVIN), adopte le Compte Administratif qui lui est présenté, duquel il ressort les résultats ci-après :

VILLE

Investissement

Dépenses	5 874 615,81
Recettes	8 044 539,74
Excédent de Recettes	2 169 923,93

Fonctionnement

Dépenses	37 745 307,94
Recettes	38 993 493,25
Excédent de Recettes	1 248 185,31

ASSAINISSEMENT

Investissement

Dépenses	1 643 312,20
Recettes	1 384 510,73
Excédent de Dépenses	258 792,47

Fonctionnement

Dépenses	1 253 711,82
Recettes	1 101 832,45
Excédent de Dépenses	151 879,37

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Constate l'identité des résultats entre les Comptes Administratifs présentés par le Maire et les Comptes de Gestion présentés par le Receveur Municipal.

Monsieur JUAN déclare qu'il vote contre, n'acceptant pas le désengagement de l'Etat sur les promesses faites en matière de subvention, bien que reconnaissant le bon travail qui a été présenté.

0 0
0

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur ROBERT rappelle au Conseil les nombreuses réunions de travail tant des Commissions que du Conseil Municipal sur ce sujet.

Il demande au Conseil de bien vouloir arrêter le projet tel qu'il a été présenté par la Commission Municipale et modifié en fonction des décisions du Conseil lors de ses réunions privées.

Comme il en avait été convenu, ce projet sera présenté à la Population afin que les habitants puissent prendre connaissance de ce dossier, faire les observations qu'ils jugeraient utiles et permettre une ultime prise de position de l'assemblée communale lorsque les divers partenaires auront, comme la réglementation le prévoit, émis leurs critiques.

Monsieur ROBERT propose donc les réunions les : Samedis 12 Septembre à l'Ecole des Myrtilles, 19 Septembre à l'Ecole de la Verville, 26 Septembre au C.M.L.C., 17 Octobre à la Jeannotte et le 24 Octobre à la M.A.L.C.

Ainsi les habitants des secteurs concernés qui seront avisés préalablement par lettre adressée à tous les foyers, auront la possibilité de s'associer au Conseil Municipal et faire connaître leur avis.

- Monsieur DICK, au nom du Groupe "La Parole aux Citoyens" fait alors la déclaration suivante :

"Suite à votre intervention, nous tenons à rendre publiques les réflexions qui sont les nôtres à propos du P.O.S. de MENNECY.

Nos observations portent à la fois sur la forme et le fond.

Sur la forme tout d'abord :

Nous avons pu dire à différentes reprises, que la démarche adoptée pour l'établissement du Plan d'Occupation des Sols est l'inverse de celle que nous préconisons.

En effet, des propositions sont faites, et les MENNECOIS seront appelés, lors de réunions d'information, à s'exprimer sur les choix de la Municipalité.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous souhaitons, au contraire, que l'établissement du Plan d'Occupation des Sols soit l'occasion d'un dialogue avec toutes les forces vives de MENNECY, associatives ou individuelles.

Ce dialogue aurait permis une prise en charge collective du devenir de la Cité et la définition des besoins des MENNECOIS, lesquels besoins, préfigurant l'organisation de la Ville, auraient ensuite été traduits dans le schéma général d'aménagement du territoire de la Commune.

Sur le fond ensuite :

Le Plan d'Occupation des Sols, tel qu'il est présenté :

- Privilège trop les habitations individuelles à caractère résidentiel.
- Accentue le déséquilibre au détriment des activités économiques.
- Provoquera par l'afflux de population, un accroissement de la circulation automobile.
- N'améliore pas la qualité de la vie dans les quartiers-

(A titre d'exemple :

- Des lieux de rencontre n'y ont pas été prévus, une réflexion d'ensemble sur les trajets scolaires n'a pas été menée...
~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
- Laisse dans le flou les caractéristiques du nouveau Centre Ville.
- Laisse également une incertitude quant à l'évolution des constructions (20 permis de construire individuels N A pouvant se chevaucher avec les 30 prévus en N A U."

Elle est suivie de la déclaration ci-après de Monsieur JUAN :

"Au cours de la Séance privée du Conseil Municipal en date du Jeudi 3 Juin 1987 concernant le Plan d'Occupation des Sols de la Commune, j'ai posé diverses questions qui concernent les deux parties de terrain qui se trouvent prises entre, d'un côté l'arrière des pavillons situés le long du Sentier aux Chèvres, les limites de la zone pavillonnaire des ECRENNES déjà limitée et une partie de pavillons longeant le Route de CHEVANNES.

La situation de ces deux parcelles se trouve reliée par un étroit couloir fermé par, d'un côté l'extrémité d'un terrain situé Rue des Chèvres et un terrain Route de CHEVANNES.

D'autre part, le terrain situé en bordure de la Route de CHEVANNES déjà construite et que côtoie la Zone pavillonnaire des ECRENNES. Les réponses qui m'ont été faites aux diverses questions, suite aux inquiétudes de certains propriétaires, il m'a été affirmé que ces parcelles étaient affectées à l'extension mais sans qualification actuellement, mais que, en aucun cas, on ne touchera aux propriétés existantes dans leurs limites actuelles en dehors d'un accord amiable entre les intéressés."

[Handwritten signatures and notes in blue ink, including names like 'Juan', 'Gauthe', and various initials.]

[Handwritten notes and signatures in blue ink on the left margin, including 'G.D.', 'ay' 4 mds, 'AD', 'JM', 'F.C.', 'MB.', and 'Gauthe'.]

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur ROBERT met alors le dossier au vote .

LE CONSEIL

Par 26 voix et 3 abstentions (MM. DICK - ROUMEJON - Mme POITVIN),

Adopte le projet qui lui est présenté en vue de sa transmission au Commissaire de la République,

Dit qu'il y aura lieu, dans l'avenir, de régler au maximum les demandes de permis de construire des secteurs pavillonnaires des Zônes N.A. à 20 logements par an ou 30 logements par an pour les Zônes N.U.

Dans le cas où des projets plus importants seraient présentés, il serait exigé des promoteurs des réalisations par tranches compatibles avec ces moyennes annuelles.

Monsieur ROBERT adresse à Monsieur VIOLETTE, Maire-Adjoint, Président de la Commission du P.O.S., de l'Urbanisme, ainsi qu'à Monsieur PIROT, Directeur des Services Techniques, les remerciements du Conseil Municipal pour le gros travail qui a été fourni et la qualité du document établi. (Vifs applaudissements).

0 0
0

PLAN DE CIRCULATION

Monsieur ROBERT rappelle aussi les réunions de la Commission AD'HOC présentée par Monsieur TELLIER et du Conseil Municipal lors de ces réunions privées de travail et propose qu'aux cours des réunions de quartiers arrêtées pour présenter le P.O.S., le Plan de Circulation, tel qu'il a été défini, soit expliqué et présenté aux habitants.

LE CONSEIL

Donne son accord sur cette façon de procéder,

A l'unanimité, émet un préjugé favorable au dossier présenté par la Commission.

Il prendra sa décision définitive après la consultation des habitants.

0 0
0

JURES D'ASSISES

Le Maire rappelle au Conseil qu'il faut, comme chaque année, procéder au tirage au sort des 24 Electeurs afin de constituer la Liste préparatoire des Jurés d'Assises.

Les numéros ci-après sont retenus :

3720 - 3469 - 1397 - 2515 - 2866 - 4607 - 230 - 4923 - 3407 - 3124 - 3958 - 4381 - 5019 -
4070 - 175 - 5802 - 3442 - 3895 - 4370 - 5327 - 123 - 5080 - 5802 - 3958.

Et en réserve, en cas de radiation : 3 472 - 1323 - 4036.

0 0
0

.../...

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROGRAMME SEINE PROPRE 1988

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil qu'il a été demandé de présenter un programme d'assainissement dans le cadre de l'opération "SEINE PROPRE 1988".

Ces travaux d'assainissement sont susceptibles d'être subventionnés par l'Agence de Bassin qui dans le cadre d'une Convention avec la Commune, peut également verser des fonds d'emprunts à des taux et des modalités de remboursements très intéressants.

Il a paru judicieux de demander à la D.D.E. de porter son étude sur l'assainissement de la Route de Melun, voie appelée dans un avenir proche à desservir un secteur d'activités, d'habitations et d'équipements publics dans le cadre du P.O.S. en cours d'étude.

La proposition qui nous est faite, permettrait d'assainir d'un point situé autour du Stade A. RIDEAU et rejoindra la Place de la Croix Champêtre en longeant la Nationale 191 devant le Stade et l'ensemble de nos installations sportives.

Le coût est estimé à 890 000 H.T.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte le projet qui lui est présenté et sollicite tant de l'Etat que du Département, l'Agence de Bassin, toutes les subventions possibles au taux maximum.

Le complément de financement étant assuré par autofinancement et emprunts selon les possibilités qui seront celles de la Commune au moment de la réalisation de ce projet.

0 0
0

ETABLISSEMENT CLASSE - SOCIETE VERALINE

Monsieur TELLIER expose au Conseil que la Société VERALINE installée à ORMOY dans le cadre de l'Usine DYNAMIC, a déposé auprès des Services Préfectoraux, une demande de classement de l'Etablissement pour installation de mélange, de traitement ou d'emploi à chaud de liquides inflammables de 1er degré N° 261 CA ainsi que diverses activités soumises à déclaration.

Le dossier a fait l'objet en Mairie d'ORMOY d'une Enquête Publique qui s'est déroulée du 4 Mai au 4 Juin 1987 et à l'issue de laquelle, un avis favorable a été émis par le Commissaire Enquêteur, aucune remarque défavorable n'ayant été présentée.

Le dossier que nous avons reçu a été examiné par le Commandant des Sapeurs Pompiers qui, ne l'oublions pas, est chargé à la Direction Départementale des Services d'Incendie, de l'examen de tous les dossiers pour lesquels un avis doit être donné par ce Service au Titre de la sécurité.

Il a conclu que toutes les dispositions de sécurité étaient envisagées et que l'on pouvait émettre un avis favorable à la demande présentée.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25/06/87

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Fait siennes les conclusions du Rapporteur et émet un avis favorable à la délivrance de l'autorisation sollicitée par les Etablissements VERALINE à ORMOY étant, bien entendu, qu'une Commission de Sécurité se réunira afin d'examiner la réalisation dans les règles de l'art du projet qui lui est soumis.

0 0
0

INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Monsieur CHERRET informe le Conseil qu'il a été saisi d'une demande émanant d'un Agent Communal ayant le grade de Rédacteur Principal et dont l'indice est supérieur à celui qui peut permettre de recevoir des heures supplémentaires.

Cet Agent, de par ses fonctions, est appelé très fréquemment à travailler au delà de la durée normale du travail, il paraît évident de le faire bénéficier de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires prévu par l'Arrêté Ministériel du 4 Mai 1984 et du 27 Février 1987 au taux maximum puisque nous n'avons à MENNECY qu'un seul poste susceptible de percevoir ladite indemnité.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'allouer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires à l'Agent en question,

Dit que la dépense sera financée par imputation de crédits ouverts au Chapitre 931-610 du Budget de l'Exercice en cours.

0 0
0

SALAIRES DES MONITEURS DU CENTRE AERE

Monsieur CHERRET expose au Conseil que, comme chaque année à cette époque, il y a lieu de fixer les salaires des Moniteurs du Centre Aéré pour les mois de Juillet et Août. La Commission des Finances a proposé que soit reconduit le tarif appliqué en 1986 majoré d'une augmentation générale au taux appliqué sur les salaires de la Fonction Publique depuis l'année dernière soit 1,2 %.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de rémunérer les Moniteurs du Centre Aéré pendant les mois de Juillet et Août 1987 aux tarifs ci-après :

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Moniteurs Diplômés	4 890 pour 1 mois
- Moniteurs Stagiaires	4 660 pour 1 mois

Dit que les Moniteurs qui exercent cette fonction depuis plus de 3 ans au Centre Aéré de MENNECY, bénéficieront d'une majoration de salaire de 5 %.

Fixe également le salaire de la Directrice au mois d'Août à 6 080 Frs. Ces salaires établis sur la base de Juin subiront la même évolution que le S.M.I.C.,

Dit que ces dépenses seront financées par imputation de crédits ouverts à cet effet au Chapitre 944-9 Articles 611 et 618.

Il sera également envisagé pour l'année prochaine une étude sur la participation de la Commune aux frais de stage des Moniteurs à hauteur de 50 % afin de stimuler les jeunes à parfaire leurs connaissances techniques et assurer une participation de spécialistes dans l'avenir.

0 0
0

E.D.F. - G.D.F. : DECHEANCE QUADRIENNALE

Monsieur CHERRET, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il a reçu des Services E.D.F.-G.D.F. une relance relative à des factures de Juillet 1982, Janvier 1983 et Juillet 1983 qui n'avaient pas été réglées.

Des recherches qui ont été effectuées par le Service Comptable, il ressort que lesdites factures n'ont ni été payées, ni reçues en Mairie aux dates énoncées.

Il apparaît en toute logique, la fourniture ayant effectivement été faite, de régler les sommes dues.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de lever la déchéance quadriennale pour 4 factures G.D.F. pour un total de 24 618,73 et les 5 factures E.D.F. pour un total de 36 589,73,

Dit que cette dépense sera financée par imputation de crédits ouverts aux Chapitres 932-21-23-24-29, 936-5 du Budget de l'Exercice en cours.

0 0
0

AFFAIRES DIVERSES

- GENDARMERIE

Monsieur ROBERT expose au Conseil qu'à la suite d'un entretien qu'il a eu récemment avec le Colonel commandant la Gendarmerie de l'ESSONNE, ce dernier lui avait appris que l'effectif de la Brigade Territoriale qui était de 14 Gendarmes passait à 16.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les demandes réitérées du Conseil pour une augmentation des effectifs a enfin été pris en compte et satisfaction nous est partiellement donnée.

En ce qui concerne l'extension des locaux de la Brigade, le dossier d'agrandissement de ceux-ci est à l'étude et sera soumis dans un avenir proche au Syndicat des Communes du Canton qui a accepté de piloter cette opération.

- REFECTION DES PONTS SUR L'ESSONNE

Monsieur ROBERT rappelle les travaux qui sont actuellement en cours Avenue de Paris pour la réfection des ponts situés sur LISSES et sur MENNECY, sont exécutés par les Services de la D.D.E. pour le compte du Département.

Il signale qu'il a pu, contrairement à ce qui avait été prévu à l'origine, négocier la possibilité de circuler sur une file afin de ne pas pénaliser outre mesure les usagers, tout en laissant à l'entreprise titulaire du Marché des travaux, la possibilité d'accès permanent et toute latitude indispensable à la bonne exécution de son chantier.

En ce qui concerne le Pont Route d'ECHARCON, ce sont les Services Municipaux qui procèdent à la réfection du trottoir et des balustrades de protection car cet ensemble avait atteint un niveau de vétusté qui ne permettait plus d'assurer une sécurité suffisante.

Le choix du moment a été déterminé par un ralentissement très net de la circulation sur cet itinéraire du fait de l'exécution dans ECHARCON de travaux importants sur les voies par GAZ de FRANCE.

Monsieur ROBERT revient aux travaux sur les ponts de l'Avenue de Paris, il signale que le Département avait demandé une participation de la Ville de MENNECY et des Communes situées en amont sur L'ESSONNE de 800 000 Frs. pour déplacement de la canalisation de refoulement des eaux vers la canalisation située à mi-côte de MONTAUGER et qui draine les effluents en direction de VILLABE.

Il avait, en son temps, été demandé que l'on veuille bien revoir cette situation qui paraissait aberrante car l'on ne pouvait décemment considérer les communes comme des concessionnaires normaux et que le Département devait faire son affaire du déplacement des canalisations si cela était nécessaire.

Aujourd'hui, il n'est plus demandé que 400 000 Frs. et la dépense pour MENNECY serait environ de la moitié, 200 000.

A la suite de conversations qu'il a eu avec le Maire de BALLANCOURT, autre principal intéressé, il a été convenu de dire non aux prétentions du Département, c'est donc une affaire à suivre.

- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROBERT signale également qu'il a demandé au Service de la D.A.S.S. que soit maintenue à MENNECY l'antenne sociale d'assistantes qu'il était question de transférer à LA FERTE ALAIS.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame DUFAYET demande à Monsieur ROBERT où l'on en est pour le remplacement du Secrétaire Général. Il lui répond qu'il y a, à ce jour, 7 candidats, qu'il en a retenu trois et qu'il se propose dans la semaine qui vient, de recevoir à nouveau en présence d'un certain nombre d'Adjoints, les trois postulants et prendre la décision qui s'impose.

Monsieur MONIER fait part d'une proposition de la Commission Culturelle d'adjoindre aux noms des voies de MENNECY, les noms de RENNINGEN et COUNTSTHORPE afin de rappeler de façon permanente nos jumelages. On pourrait mettre Place de la Mairie, en dessous de la plaque de rue, une autre plaque "Place de RENNINGEN" et "Place de COUNTSTHORPE Place de l'Eglise".

Cette proposition attire quelques réflexions et finalement elle est adoptée par 23 voix contre 3 et 3 abstentions.

0 0
0

EXPULSION LIEHNARD

Monsieur JUAN donne lecture de la lettre ci-après :

" Monsieur le Maire,

"Nous sommes obligés aujourd'hui de revenir sur un fait grave qui s'est passé sur MENNECY le 12 Mai, dans des conditions intolérables. Madame LIEHNARD âgée de 49 ans, sa fille et son petit-fils sont expulsés alors que Madame LIEHNARD est hospitalisée.

Nous nous sommes aussitôt préoccupés de cette situation dramatique et vous ont alertés par courrier le 20 Mai.

Sans réponse de la part de la Mairie, nous vous avons demandé le 26 Mai une entrevue avec les intéressées.

Le 27 Mai, en présence de Monsieur le Maire et son Adjoint aux Affaires Sociales, après que nous vous ayons expliqué les faits dans le détail, vous vous êtes engagé à reloger rapidement cette famille. Vu l'effort financier déjà fait par les trois filles de cette dame, vous leur recommandez de ne pas à leur tour se mettre en situation financière difficile en continuant à nouveau à payer les loyers de leur mère.

Depuis son retour de l'hôpital le 29 Mai, Madame LIEHNARD n'a plus droit à un logement. Au chômage, malade du dos, elle est hébergée provisoirement chez une de ses filles dans un F.2 qu'ils partagent à 7.

Aujourd'hui, elle ne dispose d'aucune ressource :

- Radiée du chômage depuis son hospitalisation
- Son dossier d'assurance maladie a été transféré depuis son expulsion sur une autre Caisse, ce qui retarde d'autant ses indemnités. Elle n'a rien touché depuis 2 mois.

Aucune aide concrète ne lui a été accordée depuis son retour.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Combien de temps encore va-t-elle devoir coucher sur un canapé chez sa fille ?

Dans la réponse en date du 4 Juin transmises aux Elus Communistes, vous confirmez que dans les semaines qui viennent, un logement sera attribué à Madame LIEHNARD à condition que ses enfants se portent garants du paiement du loyer.

Cette dernière condition est ⁱⁿ acceptable au regard de la situation des filles. Leurs petits salaires et les besoins de leur famille ne leur permettent pas de prendre de tels engagements. Vous l'avez d'ailleurs reconnu le 27 Mai.

A ce jour, Madame LIEHNARD n'a toujours aucune certitude de relogement précise, ni aucune aide financière.

Nous demandons que cette femme soit relogée et aidée rapidement.

Le droit au logement est un droit élémentaire, vous ne pouvez laisser des gens sans aide, vivre dans de telles conditions.

Quelles mesures entendez-vous prendre dans l'immédiat afin de dégager une solution rapide?

Ce soir, avec les Elus et les gens du quartier, nous attendons une réponse."

Monsieur ROBERT répond qu'il n'était pas au courant, pas plus que le C.A.S.S.

Le jugement qui a été mis en application date de plus de deux ans. Madame LIEHNARD a été reçu deux fois par le Commissaire Adjoint de la République pour examiner sa situation, mais il faut reconnaître que Madame LIEHNARD n'a pas persisté, ni donné suite aux conseils qui lui avaient été donnés : établissement de dossier pour une aide, contact avec les Assis-tantes Sociales, etc...

Madame LIEHNARD devait à une époque 28 000 Frs. de loyer et ses deux filles mariées ont fait un effort considérable en versant respectivement 11 et 12 000 Frs. pour alléger la dette de leur mère et faire en sorte qu'elle ne soit pas l'objet de poursuites judiciaires. Hélas, l'huissier qui avait cette affaire en main a pris seul l'initiative de procéder à l'expulsion sans que quiconque soit averti.

Pour le relogement de Madame LIEHNARD, j'ai pris un engagement, je l'ai écrit, je le tiendrai. Vous n'ignorez pas que pour proposer un logement, il faut en disposer.

Je pense aujourd'hui, que je vais être en mesure, dans un temps très proche, de lui donner satisfaction, la Société d'H.L.M. me l'a promis et s'il est demandé la garantie des enfants, c'est pour faire annuler le passif. Madame LIEHNARD aura un nouveau logement, elle n'aura plus de dettes.

Vous m'avez dit, Monsieur JUAN, que les habitants du quartier avaient été traumatisés de voir dans quelles conditions cette expulsion avait été faite puisque Madame LIEHNARD était hospitalisée, on les comprend et je partage personnellement leurs sentiments.

.../...



25 JUIN 1987

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Je regrette infiniment de ne pas avoir été averti avant que cette mesure extrême soit prise car j'aurai mis tout en oeuvre pour que cette expulsion n'ait pas eu lieu. Je l'ai déjà fait, j'aurais recommencé.

Monsieur JUAN remercie Monsieur ROBERT de ses remarques mais lui signale qu'en discutant avec les gens du quartier à l'occasion de la signature des pétitions, il a pu constater que cinq à six foyers se trouvent dans une situation difficile. Le Docteur LEON demande que l'on signale aux Services Sociaux ces situations afin de provoquer des enquêtes par les Assistantes Sociales spécialisées et que des aides puissent intervenir.

Monsieur JUAN fait remarquer qu'il est quelquefois difficile, voire même impossible de connaître le marasme dans lequel se débattent certaines familles, car elles ont leur dignité et ne tiennent pas à divulguer sur la place publique leurs difficultés.

Le Docteur LEON lui dit qu'il comprend parfaitement cette position et que, malgré tout, il faut faire quelque chose avant que la détresse soit irrécupérable, avant que les dettes s'accumulent et atteignent un niveau irréversible.

Monsieur ROBERT conclut en faisant remarquer aux Elus que leur travail consiste à être attentif et vigilant à ce genre de situation et faire en sorte que les drames soient évités, l'entraide existe, elle doit se manifester chaque fois que cela est nécessaire.

0 0
0

Monsieur BAFFREY remercie le Service Voirie et la Société BAUJARD qui ont, par leur travail, leur dévouement, permis à la "Fête du Parc" le 14 Janvier de se dérouler dans les meilleures conditions possibles (applaudissements).

Il regrette par contre l'absence de la Fanfare de MENNECY lors des deux dernières manifestations communales, le 8 Mai et à la Fête du Parc, il suggère qu'une discussion ait lieu avec les représentants de cette Société et que l'on tienne compte de sa façon de procéder lors de l'attribution des prochaines subventions communales.

Gauthier
Monsieur ROBERT dit qu'il est très sensible aux compliments fait au Service de la Voirie qui, ces derniers temps s'est trouvée complètement débordée par toutes les manifestations organisées apr les Sociétés locales, manifestations qui nécessitent obligatoirement du transport de matériel, son installation, des aménagements de toutes natures et qui entraîne, compte tenu de leurs multiplicités aux mêmes dates des difficultés d'intendance non négligeables. Il souhaite et propose que pour l'avenir, on établisse des calendriers des manifestations afin que soient évités au maximum les chevauchements que nous avons pu constater cette année.

0 0
0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée à 0 H. 10.